

Quizz «DIVERGENTE 2»

Article 1 : La SAS BZB, dont le siège social est situé à Roubaix (59100), 152 Avenue Alfred Motte inscrite au RCS de Lille Métropole sous le numéro 482 435 898 organise du lundi 2 mars au dimanche 15 mars 2015, un jeu intitulé «DIVERGENTE 2» via l'application « DIVERGENTE 2» visible sur la plate forme Facebook à l'adresse suivante : www.facebook.com/bizzbeemove.

Article 2 : L'opération est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine, à Monaco et en Belgique, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille.

La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'accord de leurs représentants légaux. BZB se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment.

Une seule participation par personne (même nom, même adresse, même compte Facebook) est autorisée pendant toute la durée du jeu.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soit (adresses spam, adresses temporaires) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, BZB se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au jeu.

Article 3 : Pour participer il faut se rendre sur la page facebook de bizzbee accessible à l'adresse suivante : www.bizzbee.com/bizzbeemove afin d'accéder à l'application «DIVERGENTE 2»

Une fois sur l'application, les participants devront répondre à un quizz qui sera composé de quatre questions en relation avec le film DIVERGENTE. Ensuite, les participants seront invités à renseigner leur nom et coordonnées pour valider leur participation.

S'ils répondent correctement à l'ensemble des questions posées, ils pourront participer au tirage au sort effectué le 16 mars 2015.

Les participants ont la possibilité de parrainer leurs amis afin de les inviter à participer au jeu.

Si 3 de leurs filleuls participent au quiz et complètent le formulaire, ils pourront participer à un 2^{ème} tirage au sort effectué le 16 mars 2015.

Article 5 : Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 1^{er} tirage au sort accessible à tous les participants qui auront répondu au quizz :
Du 1^{er} au 100^{ème} rang : deux places de cinéma pour le film « DIVERGENTE 2 » d'une valeur de 22€TTC (11€TTC la place x2). Les places sont valables dans tous les cinémas en France métropolitaine programmant le film et pendant toute la durée de programmation du film en France, hors séances du weekend end et jours fériés.

- 2^{ème} tirage au sort accessible uniquement aux participants ayant 3 filleuls inscrits au jeu :

1 Ipad mini d'une valeur de 299,90€TTC

Les lots seront envoyés par voie postale aux gagnants dans un délai de 30 jours maximum suivant le tirage au sort. L'adresse prise en compte par BZB sera celle renseignée lors de l'inscription au jeu. BZB ne saurait donc être tenue responsable en cas d'adresse incomplète ou erronée transmise par les participants.

Les dotations sont nominatives et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie financière, d'un remboursement ou d'un échange.

Article 6 : La société BZB ne pourra être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités, et/ou ses lots devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

Article 7 : Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours.

Article 8 : La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 9 : Le présent règlement est consultable depuis la page facebook de Bizzbee.

Article 10 : L'opération est gratuite et sans obligation d'achat.

Les frais de participation pourront être remboursés sur simple demande à Bizzbee.

Le remboursement s'effectuera forfaitairement sur la base d'une communication locale au tarif en heure pleine de France Télécom au moment du dépôt du présent règlement pour un temps de connexion de 5 minutes. La demande de remboursement devra être adressée avant le 31 mars 2015, le cachet de la poste faisant foi, accompagnée d'un RIB ou d'une RIP à l'adresse suivante :

SAS BZB
Quizz «DIVERGENTE 2» Service Clients
152 Avenue Alfred Motte
BP 565
59060 ROUBAIX CEDEX

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de cybercable, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté par l'usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site pour participer à l'opération ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Article 11 : Le présent jeu n'est ni géré ni parrainé par Facebook. En conséquence aucune information transmise par les participants à BZB ne sera communiquée à Facebook.

Article 12 : Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant qui peut s'exercer sur simple demande adressée à service-clients@bizzbee.fr